



## **PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2024**

Le 4 mars 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Eulalie s'est réuni au centre communautaire Noé-Tourigny pour tenir une séance **ORDINAIRE** où il y avait QUORUM.

**SONT PRÉSENTS LES MEMBRES SUIVANTS :**

Monsieur Alexandre Robert  
Monsieur Charles Collin

Monsieur Guillaume Bergeron  
Monsieur Patrick Giroux

Monsieur Gilles Jr Bédard, maire

**ÉGALEMENT PRÉSENTES :**

Madame Fabiola Aubry, Directrice générale et greffière-trésorière  
Madame Kim McDonald, Greffière-trésorière adjointe

La séance débute à 19 h 30

### **2024-03-037**

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Charles Collin

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du 4 mars 2024, tel que rédigé.

(ADOPTÉ)

### **2024-03-038**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024**

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Eulalie, tenue le 5 février 2024 a été remis à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 39.2 de la Loi sur l'administration municipale du Code municipal, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire lecture :

**EN CONSÉQUENCE ET POUR CE MOTIF :**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Alexandre Robert

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024.

(ADOPTÉ)



**2024-03-039**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2024**

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Eulalie, tenue le 12 février 2024 a été remis à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 39.2 de la Loi sur l'administration municipale du Code municipal, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire lecture :

EN CONSÉQUENCE ET POUR CE MOTIF :

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guillaume Bergeron

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février 2024.

(ADOPTÉ)

**2024-03-040**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2024**

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Eulalie, tenue le 19 février 2024 a été remis à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 39.2 de la Loi sur l'administration municipale du Code municipal, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire lecture :

EN CONSÉQUENCE ET POUR CE MOTIF :

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Alexandre Robert

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2024.

(ADOPTÉ)

**2024-03-041**

**RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2024**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guillaume Bergeron

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De ratifier les comptes du mois de février 2024 au montant de 380 420, 05 \$ tels que déposés incluant les salaires versés, les comptes payés et les dépenses effectuées par délégation tel que prévu à l'article 961.1 du code municipal.

La greffière-trésorière adjointe certifie que la municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures.



(ADOPTÉ)

### **RAPPORT DU MAIRE**

Lors de la séance du conseil des maires à la MRC de Nicolet-Yamaska, divers points ont été discutés dont le règlement de contrôle intérimaire portant sur les éoliennes ainsi que des volets administratifs dont 980 permis et certificats qui ont été émis à travers la MRC, la valeur des travaux déclarés s'élève à 54 millions pour l'année 2023. Pour les unités d'habitation, on en compte 67 nouvelles, et au niveau de l'environnement, 45 permis pour de nouvelles installations septiques sur le territoire ont été délivrés.

### **RAPPORT DE LA RÉGIE DES DÉCHETS**

Lors du dernier conseil d'administration, le rapport financier se terminant au 31 décembre 2023 a été présenté et tout était conforme. Il a été aussi question du dossier du projet d'optimisation des écocentres. Après une seconde évaluation portant sur leurs performances ainsi que les dépenses qui en découlent, la Régie recommande de maintenir l'ouverture de seulement 3 écocentres qui sont Nicolet, Saint-Léonard d'Aston et Saint-Pierre-les-Becquets au lieu d'optimiser les 7 au complet. Au début du projet, une aide financière était prévue pour Sainte-Eulalie, mais après analyse, afin que la Régie respecte son cadre budgétaire tout en évitant une augmentation de la facture aux citoyens, il a donc été décidé de maintenir le statu quo. Donc, l'écocentre à Sainte-Eulalie sera maintenu ouvert pour l'instant, mais sans projet d'amélioration du site. L'écocentre de Sainte-Eulalie demeure donc fonctionnel tout en continuant à signifier son intérêt pour être plus performant dans le futur.

### **2024-03-042**

### **CONTRAT DE SERVICES POUR ENTRETIEN DU POSTE DE POMPAGE**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'effectuer le suivi et l'entretien annuel préventif sur les équipements de traitement des eaux usées afin de diminuer les risques de mauvais fonctionnement qui pourrait causer une situation d'urgence tout en contribuant à maximiser leur durée de vie;

**CONSIDÉRANT** que MEI Assainissement a préalablement fabriqué et fourni les équipements à la station de traitement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT** que l'offre de service présente la possibilité d'user du service selon le besoin dont une (1) seule visite annuelle d'entretien à 775 \$ et dont la validité est pour les années 2024-2025.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guillaume Bergeron

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**DE MANDATER** madame Fabiola Aubry, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de signataire du contrat d'entretien S-219-111 de MEI Assainissement.

(ADOPTÉ)



**2024-03-043**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA TABLE RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION  
CENTRE-DU-QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que la gestion du camp de jour implique de mettre en place des programmes d'animation bien structurés et amusants pour tous les types d'enfants, dont ceux avec des besoins particuliers;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite offrir aux enfants du camp de jour un nouveau programme d'animation ludique et de qualité;

**CONSIDÉRANT** que l'aide financière contribuera à favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative des jeunes.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Alexandre Robert

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**DE MANDATER** madame Fabiola Aubry, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de signataire des documents relatifs aux demandes et aux projets financés par la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec.

(ADOPTÉ)

**2024-03-044**

**SÉANCES PUBLIQUES DU CONSEIL DURANT LES TRAVAUX DE  
RÉNOVATION AU CENTRE COMMUNAUTAIRE NOÉ-TOURIGNY**

**CONSIDÉRANT** que la tenue des séances publiques du conseil a lieu généralement au centre communautaire Noé-Tourigny;

**CONSIDÉRANT** qu'exceptionnellement, le lieu de la tenue des séances sera déplacé d'endroit durant les travaux de rénovation du centre communautaire pendant une période de 7 à 8 mois;

**CONSIDÉRANT** que le Café du Clocher ainsi que la terrasse collective sous chapiteau en cas d'une présence citoyenne plus nombreuse demeurent les lieux ciblés pour la tenue des séances publiques durant les travaux au centre communautaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Charles Collin

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**D'AUTORISER** la direction à réserver au Café du Clocher tout en assurant la coordination en cas d'une présence citoyenne plus nombreuse, à la terrasse collective sous chapiteau durant la durée des travaux de rénovation au centre communautaire Noé-Tourigny.

(ADOPTÉ)



**2024-03-045**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Giroux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'autoriser la levée de la séance à 20 h 31.

(ADOPTÉ)

J'approuve toutes les résolutions ci hautes mentionnées comme si j'y apposerais ma signature conformément à l'article 142.2 du Code municipal.

---

Gilles Jr Bédard  
Maire

---

Fabiola Aubry  
Directrice générale et greffière-trésorière